

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT (See original solicitation document.)

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique  
11 Laurier St., / 11, rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SPICT Serv. prof. en informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-11P5NN/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-11P5NN	<b>Date</b> 2012-03-30
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-380-23755	
<b>File No. - N° de dossier</b> 380zm.W6369-11P5NN	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-04-19</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cook, Gail	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 380zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-2591 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-1207
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION N° 003

La présente modification vise à modifier la DP et à répondre aux questions des soumissionnaires.

### MODIFICATIONS À LA DP :

#### 1. À la page 1 de la DP, « L'invitation prend fin le »:

Supprimer : 2012-04-11

Insérer : 2012-04-19

*Remarque à l'intention des soumissionnaires :* La date limite est prolongée jusqu'au 19 avril, 2012. Les soumissionnaires devraient gérer leur temps en conséquence et soumettre leurs questions le plus tôt possible. Bien que la période de soumission soit prolongée, la date jusqu'à laquelle l'État répondra aux questions est reportée au 9 avril, 2012, tout au plus. Ainsi, les soumissionnaires devraient nous soumettre toutes leurs questions au plus tard à cette date. Le Canada ne s'engage pas à répondre aux questions reçues après cette date. À cause de délais serrés, aucune autre prolongation ne sera envisagée.

#### 2. À l'Appendice 2 de l'Annexe A, Critères d'évaluation pour les ressources, I.10 Architecte technique - niveau 3 (page 90) :

Supprimer :

	CRITÈRES COTÉS	GUIDE DE COTATION	Note Maximale
C1	Expérience de travail avec la certification CCIE – Routage et commutation.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C2	Expérience de travail avec les routeurs et commutateurs d'entreprise dans un environnement de production.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C3	Expérience du dépannage de problèmes de déploiement d'applications dans une infrastructure de réseau étendu.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C4	Expérience de travail avec les réseaux à latence élevée et du dépannage connexe.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C5	Expérience de travail avec les protocoles DHCP et les serveurs DNS.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
<b>Nombre maximum total de points possible</b>			<b>20</b>
<b>Pointage minimal total requis</b>			<b>12</b>

Insérer :

	<b>CRITÈRES COTÉS</b>	<b>GUIDE DE COTATION</b>	<b>Note Maximale</b>
C1	Expérience de travail avec les routeurs et commutateurs Cisco dans un environnement de production d'entreprise.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C2	Certification valide de routage et de commutation CCIE de Cisco. Une preuve de certification doit accompagner la soumission.	2 points	2
C3	Expérience du dépannage de problèmes de déploiement d'applications dans une infrastructure de réseau étendu.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C4	Expérience de travail avec les réseaux à latence élevée et du dépannage connexe.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
C5	Expérience de travail avec les protocoles DHCP et les serveurs DNS.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4
<b>Nombre maximum total de points possible</b>			<b>18</b>
<b>Pointage minimal total requis</b>			<b>11</b>

### 3. À l'Annexe D, Critères d'évaluation, 2.1 Exigences obligatoires, O2 (page 118) :

Supprimer :

	<b>CRITÈRE OBLIGATOIRE</b>	<b>Respecté</b>	<b>Non Respecté</b>	<b>Renvoi à la soumission (n° de page et de projet)</b>
O2	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la gestion de contrat pour un « projet similaire », qui comprend la prestation de services-conseils en matière de TI et qui respecte les critères suivants :  (a) répond à tous les critères de la définition de « projet similaire » figurant à la section 1.0 CRITÈRES D'ÉVALUATION; (b) touche ou a touché à la prestation de services-conseils de TI; (c) est ou a été d'une valeur d'au moins 5 \$ millions; (d) se déroule ou s'est déroulé sur une période de trois ans au cours des 10 dernières années en date de la clôture de l'appel d'offres.			

Insérer :

	<b>CRITÈRE OBLIGATOIRE</b>	<b>Respecté</b>	<b>Non Respecté</b>	<b>Renvoi à la soumission (n° de page et de projet)</b>
O2	Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la gestion de contrat qui respecte les critères suivants : (a) touche ou a touché à la prestation de services-conseils de TI; (b) est ou a été d'une valeur d'au moins 5 \$ millions; (c) se déroule ou s'est déroulé sur une période de trois ans au cours des 10 dernières années en date de la clôture de l'appel d'offres.			

**4. À l'Annexe D, Critères d'évaluation, 3.0 Critères d'évaluation des ressources, I.10 Architecte technique - niveau 3 (page 125) :**

Supprimer :

	<b>CRITÈRES COTÉS</b>	<b>GUIDE DE COTATION</b>	<b>Note Maximale</b>	<b>Renvoi au curriculum vitæ (n° de page et de projet)</b>
C1	Expérience de travail avec la certification CCIE – Routage et commutation.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C2	Expérience de travail avec les routeurs et commutateurs d'entreprise dans un environnement de production.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C3	Expérience du dépannage de problèmes de déploiement d'applications dans une infrastructure de réseau étendu.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C4	Expérience de travail avec les réseaux à latence élevée et du dépannage connexe.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C5	Expérience de travail avec les protocoles DHCP et les serveurs DNS.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
<b>Nombre maximum total de points possible</b>			<b>20</b>	
<b>Pointage minimal total requis</b>			<b>12</b>	

Insérer :

	<b>CRITÈRES COTÉS</b>	<b>GUIDE DE COTATION</b>	<b>Note Maximale</b>	<b>Renvoi au curriculum vitæ (n° de page et de projet)</b>
C1	Expérience de travail avec les routeurs et commutateurs Cisco dans un environnement de production d'entreprise.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C2	Certification valide de routage et de commutation CCIE de Cisco. Une preuve de certification doit accompagner la soumission.	2 points	2	
C3	Expérience du dépannage de problèmes de déploiement d'applications dans une infrastructure de réseau étendu.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C4	Expérience de travail avec les réseaux à latence élevée et du dépannage connexe.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
C5	Expérience de travail avec les protocoles DHCP et les serveurs DNS.	De 2 à 3 ans = 1 point De 3 à 4 ans = 2 points De 4 à 5 ans = 3 points 5 ans et plus = 4 points	4	
<b>Nombre maximum total de points possible</b>			<b>18</b>	
<b>Pointage minimal total requis</b>			<b>11</b>	

## **QUESTIONS ET RÉPONSES :**

Q24. Au critère C1 pour la catégorie I.10 Architecte technique, niveau 3, on exige une « Expérience de travail avec la certification CCIE – Routage et commutation », ce qui, selon nous, prête un peu à confusion. Le routage et la communication CCIE est une certification de Cisco accordée aux personnes qui réussissent le cours de certification de Cisco. Par conséquent, pour obtenir la note maximale pour ce critère, doit-on posséder la certification CCIE et cinq ans et plus d'expérience de travail avec le matériel de routage et de commutation de Cisco ou cinq ans et plus d'expérience de travail avec les routeurs et commutateurs de Cisco dans un environnement d'infrastructures réseau complexes et convergentes?

R24. Les critères cotés pour la catégorie I.10 Architecte technique, niveau 3 sont modifiés comme suit :

C1 : Expérience de travail avec les routeurs et commutateurs Cisco dans un environnement de production d'entreprise.

C2 : Certification valide de routage et de commutation CCIE de Cisco. Une preuve de certification doit accompagner la soumission. (Note = 2 points)

Nombre maximum total de points possible = 18

Pointage minimal total requis = 11

Q25. Critères cotés C1 et C3

(a) Si nous comprenons bien, un contrat comprenant plusieurs autorisations de tâches serait considéré comme acceptable pour ce besoin, mais seulement si les ressources ont été affectées à la réalisation des produits livrables d'un même projet. Par exemple, un contrat dans lequel 20 ressources sont affectées sur place chez le même client, dont 10 pour les tâches du projet A, 5 pour les tâches du projet B et 5 pour les tâches du projet C, ne serait pas acceptable, peu importe que les compétences relèvent ou non des mêmes catégories.

L'État peut-il confirmer ou fournir une définition de ce qu'il entend par « projet unique d'un client »?

(b) Si nous comprenons bien, pour obtenir le nombre maximal de 40 points, le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la mise à disposition d'une équipe de services professionnels comprenant 21 ressources ou plus pendant au moins 18 mois, au cours des 10 dernières années.

L'État peut-il confirmer que pour obtenir le maximum de points, le soumissionnaire doit démontrer que les 21 ressources et plus ont été employées activement et facturées pendant au moins 18 mois ou encore si le nombre de ressources peut avoir fluctué pendant toute la durée du contrat et n'avoir qu'atteint un maximum de 21 et plus?

R25. (a) C'est exact. Les ressources doivent toutes avoir été affectées au même projet.

(b) Le nombre maximal de points ne sera attribué que pour les contrats où 21 ressources et plus ont été facturées pendant au moins 15 mois au cours des 10 dernières années.

**Q26. Annexe D, « Critères d'évaluation », article 2.2.1 « Capacité de prestation de services professionnels »**

*Le soumissionnaire doit démontrer la capacité de satisfaire aux besoins du DAICGI en fournissant jusqu'à trois projets de référence, en cours ou terminés dans les 10 dernières années en date de la clôture de l'appel d'offres, pour lesquels le soumissionnaire a fourni une équipe de services professionnels en vue de soutenir un projet unique d'un client pendant au moins 18 mois. En ce qui a trait aux projets de référence en cours, le soumissionnaire doit avoir mis cette équipe à disposition pendant au moins 18 mois en date de la clôture de l'appel d'offres. Ces références doivent comprendre :*

- (a) *le nom de l'organisation du client;*
- (b) *le nom et le titre de la personne-ressource du client;*
- (c) *le numéro de téléphone de la personne-ressource du client;*
- (d) *l'adresse de courriel de la personne-ressource du client;*
- (e) *les dates de début et de fin du projet (aaaa/mm);*
- (f) *le nombre maximum de ressources professionnelles à n'importe quel moment au cours d'une période d'au moins 18 mois.*

Nous comprenons que cette disposition vise à s'assurer que les soumissionnaires possèdent de l'expérience dans la prestation de services professionnels, acquise dans le cadre de contrats récents d'envergure et à forte demande ayant porté sur la fourniture de catégories de ressources semblables à celles qui sont exigées pour le besoin du MDN.

Au cours des 15 derniers mois, nous nous sommes vu attribuer par le gouvernement du Canada un important arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) visant la prestation de services professionnels, portant sur des catégories analogues à celles qui sont exigées dans la DP et dans le cadre duquel nous avons facturé pour plus de 14 millions de dollars jusqu'à présent. Ce contrat surpasse amplement tous les critères de la DP, mais il n'est pas en vigueur depuis au moins 18 mois. Bien qu'il surpasse tous les autres critères et démontre clairement que nous sommes en mesure de satisfaire à toutes les modalités d'un AMA similaire du gouvernement du Canada, ce contrat ne répondrait pas à cette exigence.

L'État pourrait-il envisager de modifier cette exigence pour admettre les contrats en vigueur depuis au moins 12 mois? Veuillez noter que des dispositions analogues se trouvent dans des DP similaires portant sur des SPICT pour le volet 2, y compris l'appel d'offres n° B8289-100575 de CIC.

**R26.** Voir la modification de l'invitation n° 2, révision 12. Cette exigence a été modifiée et est passée à 15 mois.

**Q27.** Nous remarquons que des changements ont été apportés aux critères dans la modification n° 002, où la définition de « projet similaire » se lit maintenant comme suit : « Prendre en charge au moins 15 000 postes de travail à l'échelle nationale et internationale. » Il s'agit manifestement d'un besoin très exigeant, auquel pourra certainement répondre le fournisseur actuel (ou une société affiliée) mais probablement pas, selon nous, aucun autre titulaire d'AMA des SPICT selon la définition qui est donnée actuellement au terme « soumissionnaire » dans la DP. De plus, au critère d'évaluation O2, si l'on applique cette nouvelle définition de « projet similaire » à la prestation de services professionnels, il en ressort une définition correspondant à l'environnement du MDN que, à notre avis, seul le fournisseur actuel (ou une société affiliée) est en mesure de desservir.

---

Pour éviter de donner l'impression qu'il s'agit d'un marché prescrit, nous recommandons deux (2) changements aux exigences de la DP. Ces changements supposent le fractionnement du critère O2 en deux exigences, soit O2a et O2b.

Dans le critère O2a, on devrait exiger seulement que le soumissionnaire démontre son expérience dans la gestion d'un service similaire portant sur la prise en charge d'au moins 15 000 postes de travail à l'échelle nationale et internationale. Pour que les titulaires actuels d'un AMA des SPICT puissent satisfaire à cette nouvelle exigence, nous recommandons de permettre aux soumissionnaires, dans la DP, de citer des références de leur société mère ou de sociétés affiliées.

Le critère O2b devrait reprendre les exigences actuelles décrites en (b), (c) et (d), mais exclure celles qui sont énoncées en (a) concernant le « projet similaire ».

R27. Le critère O2 (a) de l'article 2.1 est supprimé.

Q28. Modification n° 001, R1

L'État pourrait-il confirmer que le contrat en vigueur a été attribué directement à IBM Canada limitée et non à IBM Canada limitée dans le cadre de quelque partenariat ou coentreprise que ce soit avec quelque autre société que ce soit, y compris du Halifax Group, qui a fourni des services professionnels en sous-traitance à l'État dans le cadre dudit contrat attribué à IBM Canada limitée.

R28. C'est exact.

Q29. Annexe D, article 2.0, « Critères d'évaluation du soumissionnaire »

L'État peut-il confirmer que pour les critères O2, C1, C2 et C3, les projets cités en référence par le soumissionnaire doivent avoir été menés dans le cadre d'un contrat qui lui a été attribué directement en vue de la prestation de services-conseils en matière de TI directement au client.

Essentiellement, veuillez confirmer que l'État souhaite évaluer des contrats de référence pour les critères O2, C1, C2 et C3 octroyés à directement aux soumissionnaires en réponse aux exigences énoncées. Enfin, veuillez confirmer que les projets des entreprises qui ont fourni des ressources pour gérer des projets de clients sans s'être vu attribuer directement le contrat (par exemple, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance conclu avec une autre entreprise ou un fournisseur principal), ne satisfont pas aux critères O2, C1, C2 et C3.

Le cas échéant, cela concorderait avec la réponse de l'État à la Q6 de la modification n° 002, en ce sens qu'un soumissionnaire ne peut donner en référence des projets qui lui ont été confiés à titre de sous-traitant.

R29. C'est exact.

- Q30. À l'article 2.0 « CRITÈRES D'ÉVALUATION DU SOUMISSIONNAIRES », paragraphe 2.1 « EXIGENCES OBLIGATOIRES », critère obligatoire O2, de l'ANNEXE D « CRITÈRES D'ÉVALUATION », on parle de « prestation de services-conseils en matière de TI » ou de « prestation de services-conseils de TI ». « Services-conseils de TI » est un descriptif général qui correspond à tout un éventail de services. Veuillez confirmer que les services demandés en réponse au critère O2 sont ceux qui visent particulièrement la préparation et la publication de progiciels ainsi que le soutien de troisième niveau de l'infrastructure (postes de travail, serveurs, systèmes d'exploitation et mécanismes de distribution) dans le cadre d'un « projet similaire », en conformité avec l'article 1.0 « CRITÈRES D'ÉVALUATION » de l'ANNEXE D, « CRITÈRES D'ÉVALUATION ».
- R30. Non, l'expression « prestation de services-conseils en matière de TI » demeurera inchangée.
- Q31. À l'article 3.4 de l'annexe D, page 124 de la DP, le critère coté C1 pour la catégorie I.10 Architecte technique, niveau 3, concerne l'« Expérience de travail avec la certification CCIE – Routage et commutation » et les points sont attribués comme suit :
- De 2 à 3 ans = 1 point  
 De 3 à 4 ans = 2 points  
 De 4 à 5 ans = 3 points  
 5 ans et plus = 4 points.
- Cela veut-il dire que la ressource proposée doit être titulaire d'une certification CCIE depuis plusieurs années ou qu'elle doit avoir une expérience de travail avec les produits de routage et de commutation de plusieurs années?
- R31. Voir la réponse à la Q24.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.**

**NOTA : UNE SOUMISSION DÉJÀ ENVOYÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. TOUTE CORRESPONDANCE APPORTANT DES MODIFICATIONS DOIT INDiquer LE NUMÉRO DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER ET LA DATE DE CLÔTURE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :**

**RÉCEPTION DES SOUMISSIONS  
 TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA  
 PLACE DU PORTAGE, PHASE III  
 HALL PRINCIPAL, PIÈCE 0A1  
 11, RUE LAURIER  
 GATINEAU (QUÉBEC)  
 K1A 0S5**